



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Soixante-neuvième session

Genève, 15-17 juin 2022

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Élaboration de nouvelles normes**Arachides en coque crues ou grillées, proposition
de la délégation allemande****Document soumis par la délégation allemande**

La proposition ci-après (ajout surligné/suppressions biffée) est soumise à la Section spécialisée pour examen.

Le présent document est soumis conformément aux décisions 2021-07-02 et 2021-07-07 (ECE/CTCS/2021/2), au paragraphe 66 du document ECE/CTCS/WP.7/2021/2 et à la section 20 du document A/76/6.

Proposition**Section II. B. Teneur en eau**

La teneur en eau des arachides en coque crues ne doit pas être supérieure à ~~10,0~~ 9 %.

Justification

Dans le cas des arachides en coque crues, les négociants allemands se fondent sur la recommandation de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relative aux arachides en coque crues ou grillées et sur les normes de calibrage des arachides en coque (*Inshell Peanut Grade Standards*) de l'American Peanut Shellers Association (APSA). Par conséquent, afin de simplifier l'application de ces deux normes, la délégation propose d'harmoniser la teneur en eau des arachides en coque crues (recommandation de la CEE : 10 %, normes de l'APSA : 9 %) en l'établissant à 9 % dans la norme/recommandation de la CEE pour les arachides en coque crues ou grillées.

